

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

du Cégep de Victoriaville

Deuxième rapport d'évaluation

4 novembre 2009

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Cégep de Victoriaville a fait l'objet d'une première évaluation par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial en octobre 1996. La Commission avait estimé que celle-ci contenait les composantes et les éléments essentiels à la réalisation de travaux de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion de ses programmes d'études. En juin 2009, le Collège a adopté une politique intégrée de gestion des programmes d'études (PIGPE) qui s'applique à la formation ordinaire et à la formation continue et dont le volet évaluation constitue le troisième et dernier cycle de la vie d'un programme après ceux du développement et de la mise en œuvre. Cette politique, remplaçant la PIEP de 2001 qui n'avait pas été évaluée par la Commission, a été analysée le 4 novembre 2009. Cette évaluation a porté sur l'ensemble des changements effectués à la politique depuis 1996.

Évaluation de la nouvelle politique

Outre le fait que la PIEP est désormais un volet de cette politique intégrée, les principaux changements touchent les finalités et les objectifs, le partage des responsabilités et le mode de détermination des programmes d'études à évaluer.

La PIGPE et l'ensemble des politiques et règlements constituent un ensemble cohérent qui tient compte des documents fondateurs du Collège que sont la mission, le projet éducatif et la planification stratégique. Les valeurs et les principes déontologiques (éthiques) qui encadrent le comportement et les actions des personnes engagées dans le processus d'évaluation pourraient être repris et mis en valeur davantage, comme on pouvait le voir dans la version antérieure de la politique.

En général, les responsabilités ont été simplifiées et redistribuées de façon judicieuse aux comités et instances participant au processus d'évaluation. Cependant, certaines responsabilités ne sont plus attribuées, comme la mise en place et la gestion du système d'information sur les programmes, l'adoption du plan d'action et la diffusion de la politique. La Commission *suggère* au Collège de s'assurer que ces responsabilités soient attribuées clairement. Aussi, le Collège gagnerait à nommer des responsables et à ajouter des indications sur la diffusion des résultats de l'opération d'évaluation (conclusions, recommandations du rapport et plan d'action).

La politique simplifie et améliore le mode de détermination des programmes d'études à évaluer. Chaque programme fait l'objet d'un suivi annuel qui peut donner lieu à une opération d'évaluation si la Direction des études repère un certain nombre d'éléments déclencheurs le justifiant. Ainsi, le calendrier d'évaluation prévoyant l'évaluation de chaque programme sur une période de dix ans est assez souple pour s'adapter aux problématiques, révélées par le suivi annuel, qui ne peuvent être intégrées au plan de travail des départements ou des comités de programme.

Conclusion

La politique intégrée de gestion de programmes d'études du Cégep de Victoriaville, volet PIEP, contient les composantes et éléments essentiels à la réalisation d'évaluation de qualité. Le processus d'évaluation est toujours de qualité, notamment par la précision du contenu du devis et par la description détaillée du déroulement de l'évaluation et du contenu du rapport à produire. La Commission souligne aussi le leadership de la Direction des études qui intervient tout au long du processus d'évaluation ce qui renforce la cohérence des actions des instances et comités institués par la politique.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente

Recherche et analyse : Nathalie Thibault, agente de recherche